

**EXCLUSIF** Une centaine d'enseignes de l'empire créé autour d'Auchan sont visées par un avocat

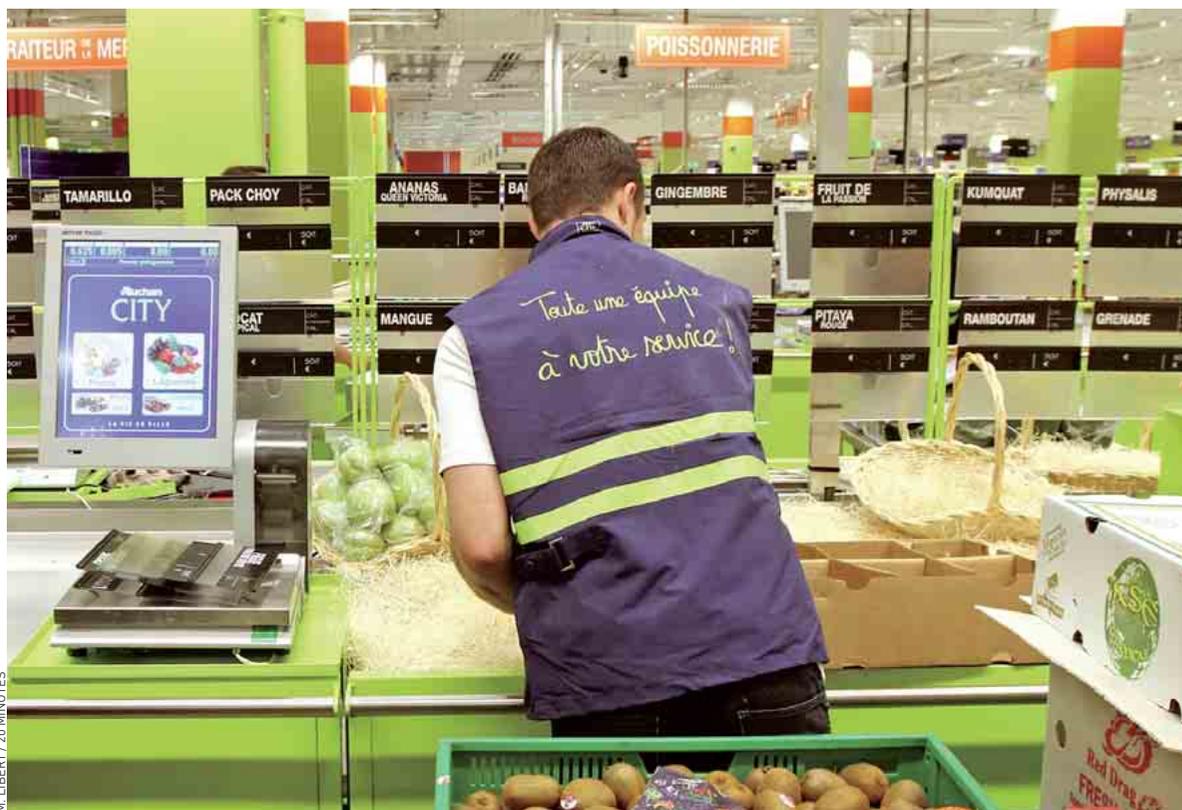
# TIR GROUPÉ DES SALARIÉS DE MULLIEZ

THIERRY BUTZBACH

Ça va faire parler dans les rayonnages. Selon nos informations, l'avocat Stéphane Ducrocq s'apprête à assigner en justice plus d'une centaine d'enseignes de l'Association familiale Mulliez, montée autour d'Auchan. Mandaté par les comités d'entreprises, l'homme de loi veut obtenir la reconnaissance légale de l'existence d'un « groupe Mulliez ». Une entité juridique que la riche famille nordiste a toujours contestée. Pour Maley Upravan, déléguée centrale FO de Pimkie, « cela lui permet de restreindre le champ des obligations de reclassement lors d'un plan social, comme ce fut le cas chez Pimkie l'an passé ».

## Un économiste en renfort

Malgré un long bras de fer avec la direction, les syndicats de l'enseigne de prêt-à-porter n'avaient pas obtenu la reconnaissance du périmètre du groupe qui aurait permis le reclassement des 190 salariés licenciés. « Cette reconnaissance permettra aux syndicats de constituer un Comité de groupe, habilité à réclamer des informations sur la stratégie globale du groupe », estime Benoît Boussemart. Dans son nouveau livre sur les Mulliez\*, l'économiste a réussi à établir l'organigramme complet de l'empire Mulliez, à partir des informations légales publiées par les entreprises. Un ouvrage qui tombe à pic pour aider les syndicats à recomposer le puzzle. « Nous avons maintenant des preuves irréfutables », se réjouit Guy Laplatine, délégué central CFDT d'Auchan. En-



**A elle seule, l'enseigne Auchan emploie 14 000 personnes dans la région Nord-Pas-de-Calais.**

voyées d'ici quelques semaines, les assignations pourraient donner lieu à un seul procès au tribunal de grande instance de Lille. « Nous sommes partis pour des années de procédure », prévient Maley Upravan. Car les 500 membres de l'Association familiale Mulliez protégeront mordicus un patrimoine évalué à 25 milliards d'euros. ■

« Le groupe Mulliez, pour en finir avec le conte familial », édition Estaimpuis, 20 €

## « Le groupe Mulliez existe bel et bien »

### BENOÎT BOUSSEMARY

*Économiste, auteur du Groupe Mulliez, pour en finir avec le conte familial*

### L'empire Mulliez, c'est quoi ?

C'est une nébuleuse constituée de plus de mille entreprises qui ont des liens capitalistiques. Fin 2010, un arrêt de la cour de Cassation a stipulé que les actions de sociétés étaient considérées comme un bien unique, à condition que les activités soient similaires ou complémentaires. C'est précisément le cas des enseignes Mulliez.

### Les Mulliez ont toujours refusé cette notion de « groupe »...

Et pourtant leur entreprise remplit tous les critères d'un groupe familial définis récemment par le gendarme de la bourse pour arbitrer le conflit qui oppose Hermès à LVMH.

### Comment avez-vous fait aboutir votre enquête ?

Pour des raisons fiscales, des modifications sont récemment intervenues dans certains holdings. Ce qui m'a permis de compléter l'organigramme du groupe à partir d'informations légales. ■ T.B.

## ■ ENVERGURE

**Le chiffre d'affaires estimé du groupe Mulliez atteignait 64 milliards d'euros en 2009. Auchan pèse 39,5 milliards. Le groupe nordiste est devancé par Carrefour (86 milliards), mais représente trois fois plus que L'Oréal et deux fois plus que Bouygues...**

## ENSEIGNEMENT

### Requête fructueuse pour les cathos

Près d'un demi-million d'euros pour l'enseignement catholique. La Voix du Nord, révélait hier la condamnation de Faches-Thumesnil, le 23 février par le tribunal administratif. Exactement 452 253,18 € (sans les intérêts) pour un litige qui oppose, depuis huit ans, la ville à son école privée. Depuis 1959, la loi oblige les municipalités à verser un for-

fait communal pour chaque élève inscrit dans le public ou le privé. L'expertise a estimé que, dans le public, le coût des élèves s'élevait entre 790 € et 1 747 € à Faches-Thumesnil. Loin des sommes versées par la mairie entre 1997 et 2001. L'enseignement catholique est aussi en conflit avec Lille, sur le même motif, sur la somme de 12 millions. ■ G.D.

53010735

02

## SOCIAL

### Les grévistes de Toyota reprennent le travail lundi

Les 500 grévistes de Toyota Onnaing ont annoncé la suspension de leur mouvement à partir de lundi. Ils demandent un 13<sup>e</sup> mois et 800 € de prime.

## JUSTICE

### Un ancien adjoint de Hénin-Beaumont condamné

Philippe Demarquilly, ex-adjoint à l'urbanisme à Hénin-Beaumont, a été condamné hier à Béthune à 25 000 € d'amende pour « prise illégale d'intérêts »